

La belle ascension d'Évrest

Le dispositif national Évrest permet aux médecins du travail de mutualiser les informations sur la santé et les conditions de travail des salariés. Il donne la possibilité de bénéficier d'une meilleure vision sur une situation, à l'échelle d'un service ou d'un poste de travail.

Les médecins du travail disposent d'un nouvel outil pour recueillir des données sur le travail et la santé des salariés, et surtout mesurer leur évolution. Baptisé Évrest (Évolutions et relations en santé au travail), ce dispositif a été conçu à partir d'une réflexion initiée au sein du groupe EADS, où médecins du travail et ergonomes se demandaient comment partager les informations liées à la santé des travailleurs. En collaboration avec des chercheurs du Centre de recherches et d'études sur l'âge et les populations au travail (Créapt), ils ont mis au point en 2002 un questionnaire visant à recueillir ces données. Un groupe de médecins du travail de services interentreprises a repris le projet afin d'organiser le dispositif au niveau national.

Un questionnaire révélateur

Le questionnaire n'a guère évolué par rapport à sa première mouture pour EADS. Il consiste toujours en une série de questions sur les conditions de travail, la formation, le mode de vie et l'état de santé, ce dernier volet étant rempli par le médecin lui-même. Le document, un recto verso, est remis au salarié avant l'entretien avec le praticien. « Nous recueillons le ressenti du salarié », précise Ariane Leroyer, chercheuse à l'université Lille II et chef de projet scientifique et technique d'Évrest. Si le salarié estime pénible les efforts et port de charges lourdes ou bien les gestes répétitifs, sa réponse sera retenue, même si le médecin du travail n'en a pas cette perception objective. Le praticien saisira ce décalage pour ouvrir l'entretien et, parfois, découvrir un aspect qu'il n'aurait pas soup-

DISPOSITIF ÉVREST

Secteur : santé

Activité : médecine du travail

Effectifs : 740 médecins du travail

Toutes régions

çonné. « Évrest n'a pas pour but de donner un cadre formel à l'entretien mais, au contraire, un outil complémentaire au médecin », ajoute Ariane Leroyer.

Le médecin, maître des clés

En échangeant avec une enseignante dans un cours privé, un médecin a par exemple compris la nécessité d'explorer le risque chimique lié à l'usage des feutres et surtout le rôle des supports utilisés (tableau, vidéoprojecteur) dans l'activité.

Selon le témoignage d'Addoun F., démolisseur, recueilli par le groupe de travail, celui-ci a apprécié l'usage du questionnaire : « Cela m'a permis de sortir au médecin ce que j'avais envie de dire, de discuter avec lui. À l'oral, d'habitude, comme ça, sans questionnaire, je n'arrive pas à bien m'exprimer. » Et les entreprises ? Quel apport peuvent-elles en tirer ? « En apportant un cadre de référence, Évrest permet de donner des argumentaires sur la réalité

d'une situation, afin que chacun sorte des préjugés et des a priori », estime Claude Buisset, médecin du travail à Lille dans un service interentreprises. Elle cite le cas récent d'une intervention dans un hôpital, où les statistiques ont montré que les salariées les plus âgées ont un moins bon état de santé général mais se plaignent moins d'être exposées à certaines contraintes. « Ceci laisse supposer que les plus âgées qui sont encore présentes au travail sont celles qui ont pu s'aménager des espaces de travail, soit par évitement possible des contraintes, soit du fait du rôle du collectif de travail, par exemple en terme de répartition des tâches », commente Claude Buisset. Elle ajoute une mise en garde que l'on imagine commune à l'ensemble de la profession : « Évrest est un bon outil à partager entre les différents acteurs de l'entreprise, mais le médecin doit rester maître de ce tableau de bord, car il détient les clés pour analyser les chiffres. » ■

Caroline Delabroy

**En 2008,
9 000
fiches**

**de salariés
nés en
octobre
des années
paires ont
été saisis
(22 000 au total
depuis
le lancement
d'Évrest).
Près de
740 médecins
du travail,
sur 6 000
en France,
ont adhéré
à la démarche.**

Méthodologie

À partir du moment où un médecin du travail adhère à la démarche, il s'engage à faire remplir le questionnaire aux salariés nés en octobre des années paires, afin de constituer un échantillonnage de référence. Il est possible d'étendre le dispositif à une entreprise ou un service.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site www.istnf.fr. Vous y trouverez notamment le questionnaire en ligne, des conseils pour le remplir et d'intéressants exemples d'applications exposés par le docteur Fabienne Bardot.